

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/06/2024 - 13232 - 2014 B 04424 - 808 569 313 - 3M ASSURANCES

116

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 899	1 477	422	633	211	33.33
	Autres immobilisations corporelles	4 115	4 115				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 230		1 230	1 230		
	Total II	7 244	5 592	1 652	1 863	211	11.33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 750		5 750		5 750	
	Autres créances						
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 225		6 225	9 750	3 525	36.15
	Charges constatées d'avance (3)	248		248	248		
	Total III	12 223		12 223	9 998	2 225	22.26
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	19 467	5 592	13 875	11 861	2 014	16.98

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	1 800	200	11.11
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 293	1 974	681	34.51
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	178	681	503	73.87
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 315	3 293	22	0.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1	45	44	98.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420	420		
	Dettes fiscales et sociales	10 140	8 103	2 037	25.14
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	10 560	8 568	1 992	23.26
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 875	11 861	2 014	16.98

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 560

8 568

3M ASSURANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2000 €
Siège social : 11 Avenue de Saint Louis
13015 MARSEILLE
RCS Marseille N°808569313

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN deux mille vingt trois
Et le Trente juin à 10 heures

Ce présent jour, au siège de la société

La société **3M ASSURANCE**, Société à responsabilité limitée, au capital de 2000 euros dont le siège social est sis à 13015 MARSEILLE – 11 Avenue de Saint Louis

A préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établi par Monsieur Marie GUILTAT Gérant.

En sa qualité de Gérant et associé unique propriétaire des parts sociales composant le capital de l'entreprise ; Monsieur Marie GUILTAT déclare que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement prendre les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Présentation des comptes, bilan, compte de résultats et annexes, examen comptable, affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Examen de la gestion de la société sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce, approbation desdites conventions,

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée l'ensemble des documents légaux.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance ; cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion ; celle-ci étant close et plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

3M ASSURANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2000 €
Siège social : 11 Avenue de Saint Louis
13015 MARSEILLE
RCS Marseille N°808569313

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve celui-ci et donne quitus à la gérance pour sa gestion, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée approuve les comptes sociaux et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit un Déficit de 178,02 € de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau » 178,02 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

NEANT

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, décide d'approuver la rémunération versée au gérant au titre de l'exercice écoulé, soit une rémunération de 27275,45 Euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'**ORDRE DU JOUR**, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille,
En quatre exemplaires

